

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

#### **SEANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt le dix-sept septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

# **DÉLIBÉRATION N° CC-2020-119**

**OBJET: MODIFICATION DU REPRESENTANT SUPPLEANT AU PNRL** 

MEMBRES EN EXERCICE: 48 - QUORUM: 25 - PRESENTS: 35 - PROCURATIONS: 10 - VOTANTS: 45

Présents:

APT: Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, Mme

Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, Mme Céline CELCE

AURIBEAU: M. Roland CICERO représenté par Mme Sonia DUHAYER

BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON: M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE

CÉRESTE: M. Gérard BAUMEL

GARGAS: Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC: Mme Sylvie PASQUINI GOULT: M. Didier PERELLO JOUCAS: M. Lucien AUBERT

LACOSTE: M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Francis FARGE MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON: Mme Gisèle BONNELLY RUSTREL: M. Pierre TARTANSON SAIGNON: M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON: Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON: M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT: M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

SIVERGUES: Mme Martine CALAS

VIENS: M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGERY

VILLARS: Mme Sylvie PEREIRA

Absents:

APT: M. Cédric MAROS, M. Christophe CARMINATI

LAGARDE D'APT: Mme Elisabeth MURAT

Procurations:

APT: Mme Émilie SIAS donne pouvoir à M. André LECOURT, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU donne pouvoir à Mme Céline CELCE, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO

BONNIEUX: M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC

MÉNERBES: M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT: Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Vu, les statuts du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) modifié par arrêté préfectoral du 24 octobre 2018,

Les domaines d'action du syndicat mixte sont notamment :

- Protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche,
- Gérer la marque collective « Parc naturel régional du Luberon »,
- Définir les orientations et la programmation des actions conformément aux dispositions de la Charte qu'il s'engage à respecter et à faire respecter.

Vu, l'article 10 de la Loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, indiquant que jusqu'au 25 septembre 2020 l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés au même article L. 5711-1,

Vu, la délibération n°CC-2020-41 en date du 16 juillet 2020 désignant M. Frédéric SACCO en qualité de représentant titulaire et Mme Laurence LE ROY en qualité de représentante suppléante de la communauté de communes au PNRL.

Considérant, que Mme Laurence LE ROY est déléguée titulaire de la commune de Gargas au PNRL (délibération n°2020-20),

Le Président propose à l'assemblée de délibérer afin de remplacer Mme Laurence LE ROY, en qualité de représentante suppléante de la CCPAL au PNRL.

Un scrutin à main levée est organisé, à la demande de l'ensemble des membres présents.

# L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### À l'unanimité,

Désigne, M. Christian BELLOT en qualité de représentant suppléant de la communauté de communes au Parc Naturel Régional du Luberon,

Rappelle, que M. Frédéric SACCO est le représentant titulaire de la communauté de communes au Parc Naturel Régional du Luberon,

Mande, le Président pour établir et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président Gilles RIPERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20200917-2020-119-DE Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020